

## Commune de Verneix

### COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

- Ordre du jour** :
- Approbation du procès verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2016
  - Mise en place de caverne au cimetière
  - Maison Desmazières
  - Planification travaux 2017
  - Location logement école du haut
  - Bâtiment CUMA
  - Fixation tarif salle pour activités de danse
  - Cession du terrain Da Silva au futur acquéreur
  - Questions et informations diverses

Ajouts de 2 délibérations: - Attribution indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor  
- Vente d'un pavillon France Loire

**Présents** : Lionel BROCARD, Nicolas BELLEUF, Fabrice BOUDOT , Michel CASTAGNé, Jean Pierre DEBESSON, Jocelyne DEBOUCHER, André GUILLET, Gérard JARDOUX, Jonathan MARTIAL, Caroline ROY, Stéphane SIMONET. Marie Claire COGNé, Jérôme DA SILVA

**Absentes excusées** : Isabelle BELLEGY, Thérèse GARCEZ

Lecture faite du PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet, approbation à l'unanimité  
Secrétaire de séance : Michel CASTAGNE

**OBJET DE LA DELIBERATION N°026/2016** : Décision modificative 1/2016 –Budget commune

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire au budget communal pour mandater le FPIC.

Il propose le virement de crédits suivant :

| Comptes  | Montants | Solde   |
|--|----------|---------|
| 022 –Dépenses Imprévues                                    | - 800€   | 13 124€ |
| 73925- Fonds de péréquation des ressources intercommunales | + 800€   | 12 800€ |

Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent la proposition.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°027/2016** : Tarif concession pour caverne

Monsieur le Maire informe qu'il reçoit des demandes pour la mise en place de caverne au cimetière.

Les élus acceptent la mise en place de ces équipements.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le tarif de la concession est fixé à :

- 200€ pour 20 ans renouvelables

- Emplacement de 1mx1m

**OBJET DE LA DELIBERATION N°028/2016** : Maison Desmazières

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas acheter la maison de M.Desmazières et chargent Monsieur le Maire de prendre un arrêté de mise en péril imminent.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°029/2016** : Fixation des prix des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de revoir les prix des loyers des logements communaux :

- logement libre 23 rue des Droits de l'Homme : Montant des travaux réalisés = 27 369€. Le loyer peut être augmenté de 15% du montant des travaux lissé sur 12 mois. Le loyer pourrait être de 692€ soit 9€23/m<sup>2</sup>. Les élus trouvent ce montant trop élevé et décident de fixer le loyer à 480€ soit 6€40/m<sup>2</sup> (prix moyen des loyers sur le territoire).
- logement occupé 2 rue du Professeur Alajouanine : montant du loyer 436€. Reste inchangé.
- logement libre 2 rue des Droits de l'Homme : Les élus trouvent que le loyer fixé à 410 € est trop cher par rapport à la superficie du logement. Ils décident de fixer le loyer à 380€.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°030/2016** : Attribution logement situé 23 rue des Droits de l'Homme

Suite à la réhabilitation du logement situé au 23 rue des Droits de l'Homme, des visites ont été organisées pour l'attribution du logement.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil décident d'attribuer le logement à Mme Penne Véronique à compter du 01/12/2016.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°031/2016**: Fixation tarif location de la salle pour activités de danse

Monsieur le maire informe les élus que Mme Vilpreux Marie Claire utilise la salle polyvalente pour dispenser des cours de danse.

Il convient de fixer un tarif pour la location de la salle de septembre à juin, il propose :

- location de la salle : 15€/mois
- prix de l'électricité : 5€/mois

Après en avoir délibéré, les élus du conseil acceptent ce tarif.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°032/2016** : Annule et remplace la délibération n°006/2016

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de céder gratuitement la parcelle AD n°232 à Mme PHILIPPON Nadège, futur acquéreur du terrain.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil acceptent la proposition.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°033/2016** : Vente pavillon France Loire

Monsieur le Maire informe les élus que la société d'HLM France Loire prévoit de vendre un pavillon situé 8 lotissement Les Robines. Pour ce faire, les élus doivent donner un avis sur ce projet de vente.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil ne s'opposent pas à la vente du pavillon sus nommé ci-dessus

**OBJET DE LA DELIBERATION N°034/2016:** Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, il convient de délibérer pour l'octroi de cette indemnité.

Le comptable du Trésor a envoyé le décompte de l'indemnité de conseil pour l'exercice 2016 qui s'élève à 355€81.

Les élus du Conseil, dans un souci d'économies, acceptent d'allouer cette indemnité à hauteur de 50% du montant net seulement soit 177€90

**OBJET DE LA DELIBERATION N°035/2016 :** Construction d'un abri bus

Monsieur le Maire informe les élus qu'un devis de l'entreprise Lazaro a été réalisé pour la construction d'un abri bus à Savigny. Le montant est de 4 937€83 HT.

Après en avoir délibéré, les élus du conseil acceptent le devis.

**Travaux 2017 :**

- Réhabilitation de la mairie : étude lancée auprès de l'ATDA
- Création de la micro crèche : étude lancée par l'ATDA
- Local au stade : en attente

**Bâtiment CUMA :**

Après une entrevue organisée avec certains membres de la CUMA et des élus , il a été convenu que la bâtiment actuel doit être démoli. Monsieur le Maire a contacté une entreprise qui a chiffré la démolition à 500€. La CUMA prendrait en charge les frais de démolition et la commune conserverait les gravats pour remblayer le terrain.

**Travaux et achats divers :**

- Réparation toilettes école du haut –entreprise RDB : 1 315€20. Devis accepté
- Plonge à la cantine –entreprise RDB : 2 387€76. Devis refusé. D'autres devis seront demandés
- Achat d'une table de mixage : Refusé
- Réparation de la croix au cimetière : en attente d'un devis par l'entreprise AMB

**Micro crèche :**

Une visite à la micro crèche de Saint Bonnet de Tronçais a été organisée. Un courrier destiné au président de la communauté de communes de Commeny Nérès les Bains va être rédigé pour régler le problème de la compétence.

**Informations et questions diverses :**

- Présentation de différents logos : à modifier en changeant la police de caractère
- Problème de sirène du défibrillateur : il est demandé de se renseigner auprès de communes équipées pour savoir si elles rencontrent le même problème
- Sictom : les conteneurs à verre sont vidés à 5h du matin à Savigny. Voir avec le Sictom pour modifier l'heure de ramassage.

**Dates à retenir :**

Vendredi 2 décembre :Téléthon

Dimanche 4 décembre : repas des aînés

Séance levée à 22h30.